



Assemblée générale

Conseil économique et social

Distr. générale
6 juillet 2001
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-sixième session
Point 21 de la liste préliminaire*
**Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire
et des secours en cas de catastrophe fournis
par l'Organisation des Nations Unies,
y compris l'assistance économique spéciale**

Conseil économique et social
Session de fond de 2001
Point 9 de l'ordre du jour provisoire**
**Application de la Déclaration sur l'octroi
de l'indépendance aux pays et aux peuples
coloniaux par les institutions spécialisées
et les institutions rattachées
à l'Organisation des Nations Unies**

Assistance au peuple palestinien

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-7	3
II. Aide au développement (juin-septembre 2000).	8-18	4
A. Infrastructure et gestion des ressources naturelles	11	4
B. Renforcement des capacités institutionnelles	12	5
C. Mise en valeur des ressources humaines et développement social	13-17	5
D. Secteurs productifs	18	7
III. Évolution de la crise et réorientation des activités du système des Nations Unies.	19-27	8
A. Incidences de la crise sur la situation économique.	19-20	8
B. Équipe spéciale humanitaire pour les secours d'urgence.	21-25	8
C. Crise budgétaire de l'Autorité palestinienne et réactions des donateurs.	26-27	9
IV. Bilan de l'assistance humanitaire (septembre 2000-mai-2001).	28-42	10
A. Secteurs sociaux	29-38	10
B. Secteurs productifs	39-42	12

* A/56/50.

** E/2001/100.

V.	Besoins non satisfaits et propositions en vue d'une intervention efficace	43-49	13
A.	Mise en valeur des ressources humaines et développement social	44-45	13
B.	Protection sociale	46-48	14
C.	Secteurs productifs	49	14
VI.	Conclusions	50-54	15

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 55/173 de l'Assemblée générale en date du 14 décembre 2000, relative à l'assistance au peuple palestinien, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-sixième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, un rapport sur l'application de ladite résolution. Le présent rapport couvre la période allant de juin 2000 à mai 2001.

2. Un rapport distinct, établi par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), sur les répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé (A/56/90-E/2001/17), a été soumis à la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social. Il convient de noter que des renseignements sur les conditions de vie du peuple palestinien figurent également dans les rapports périodiques établis par le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies.

3. En septembre 1999, le Secrétaire général a redéfini le mandat du Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés, qui porte dorénavant le titre de Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne. Outre ses responsabilités liées au territoire palestinien occupé, le Coordonnateur spécial est désormais chargé de coordonner l'aide que l'ONU fournit à l'appui du processus de paix en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne. Tout au long de la période à l'examen, le Coordonnateur spécial a poursuivi les efforts requis par son mandat, à savoir assurer une meilleure coordination entre les institutions compétentes de l'Autorité palestinienne et les organismes des Nations Unies et la communauté internationale, et recueillir les données nécessaires pour suivre l'évolution de la situation économique et sociale dans le territoire palestinien occupé. Il a également établi des études périodiques sur ces questions et des rapports spéciaux sur des thèmes ponctuels.

4. Au cours de la période à l'examen, le territoire palestinien occupé a vu ses réalités et priorités bouleversées par la crise actuelle, qui a débuté le 28 septembre 2000. Depuis cette date, le territoire palestinien occupé et Israël sont le théâtre d'actes de violence d'une grande intensité qui ont fait plusieurs centaines de morts et des dizaines de milliers de blessés chez les Palestiniens ainsi que la mort de plus d'une centaine d'Israéliens. Du point de vue aussi bien des pertes en vies humaines que des incidences sur le processus de paix, cette période représente la crise la plus profonde que le Moyen-Orient ait connue depuis la signature de la Déclaration de principes en 1993.

5. Outre les morts et les blessés, la crise actuelle est aussi caractérisée par de rigoureux bouclages internes et externes tant en Cisjordanie qu'à Gaza. Il en est résulté des pertes massives pour l'économie palestinienne, qui ont réduit à néant la croissance des trois années précédentes. Le Coordonnateur spécial surveille les incidences de ces bouclages et en rend compte périodiquement. Selon son dernier rapport, l'économie palestinienne a probablement perdu plus de 50 % de ses recettes et le chômage a au moins triplé. Les répercussions sur les conditions de vie du peuple palestinien ont été terribles.

6. Dans la période précédente, la principale tâche incombant au système des Nations Unies était d'appuyer les négociations de paix et les efforts déployés pour faire avancer le processus politique par le biais de programmes et de projets visant à un développement durable à long terme. Dans le contexte actuel, caractérisé par un violent conflit, les Nations Unies mettent plutôt l'accent sur les interventions en cas d'urgence humanitaire, coordonnées par une équipe spéciale humanitaire sur les besoins d'urgence. Par ailleurs, il faut oeuvrer d'urgence au relèvement de l'économie et des institutions palestiniennes sans attendre la fin du conflit. Satisfaire les besoins économiques et sociaux actuels du peuple palestinien est un préalable nécessaire au rétablissement de l'appui au processus de paix, qui s'est effondré en même temps que le niveau de vie de la population.

7. Le présent rapport fait le point aussi bien sur l'aide que les Nations Unies ont apportée au territoire palestinien avant le déclenchement du conflit que sur les mesures prises pour faire face à la nouvelle situation d'urgence. L'accent y est mis sur la réaction rapide et efficace du système des Nations Unies à ce passage

de l'optique du développement à une démarche axée sur l'aide humanitaire d'urgence.

II. Aide au développement (juin-septembre 2000)

8. Après la signature de la Déclaration de principes sur des arrangements intérimaires d'autonomie, en 1993, le territoire palestinien occupé est devenu l'un des plus gros bénéficiaires d'aide par habitant dans le monde, ce qui a facilité son développement. Cette aide est coordonnée par le Comité spécial de liaison et le Comité local de coordination de l'aide, où les organismes des Nations Unies sont représentés par le Coordonnateur spécial, qui fait office de coprésident du Comité local.

9. L'aide fournie par les donateurs traduit, par son ampleur, la volonté de ces derniers d'appuyer le processus de paix et les efforts déployés par les parties pour parvenir à un règlement juste, durable et complet. À ce jour, les annonces de contributions s'élèvent au total à 5 760 000 dollars, contre 5 724 000 dollars en 1999. La présence des Nations Unies dans le territoire palestinien occupé procède du même souci, le nombre des organismes du système présents dans le territoire étant passé de 3 en 1993 à 12 en 2000. Bien d'autres organismes des Nations Unies fournissent aussi depuis des années une assistance technique et des services d'experts à l'Autorité palestinienne. En décembre 2000, le Bureau du Coordonnateur spécial a publié un rapport récapitulatif sur la sixième réunion annuelle interinstitutions, tenue en juin 2000. Ce document contenait un cadre pour la coopération entre les organismes des Nations Unies, présents sur place ou non, et l'Autorité palestinienne. Il indiquait également les priorités par secteur et préconisait une approche intégrée des initiatives du système des Nations Unies dans le domaine du développement.

10. On trouvera dans les paragraphes qui suivent une description des activités entreprises par le système des Nations Unies au cours de la période allant de juin à septembre 2000. Ces activités sont ventilées par secteur, en reprenant la classification sectorielle qui figure dans le Plan de développement palestinien élaboré par le Ministère de la planification et de la coopération internationale.

A. Infrastructure et gestion des ressources naturelles

11. L'infrastructure et les services connexes constituent le socle du développement dans tous les secteurs, et près de la moitié du budget total affecté au Plan de développement palestinien leur est consacrée. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ont tous participé à des projets destinés à améliorer les systèmes d'assainissement, de drainage et d'approvisionnement en eau dans différents secteurs de la Cisjordanie et de Gaza, garantissant ainsi l'approvisionnement en eau salubre de milliers d'habitants. L'UNRWA a aussi poursuivi son programme de mise en oeuvre de la paix, initiative lancée en 1993 et qui englobe à présent 243 projets en cours ou à venir axés sur l'infrastructure et l'amélioration de l'emploi et des conditions socioéconomiques. Le PNUD a débloqué plus de 27 millions de dollars pour mener à bien plusieurs grands projets d'infrastructure, notamment la rénovation de 70 dispensaires et centres de santé primaires dans des zones reculées de la Cisjordanie et la remise en état des réseaux de distribution d'eau de Jéricho et Hébron. En étroite collaboration avec les donateurs et le Ministère de la justice, le PNUD a achevé d'établir les plans d'un nouveau palais de justice à Naplouse. Il a par ailleurs lancé un projet de construction de l'aile sud de l'aéroport international de Gaza. Il a également développé son assistance technique et son appui aux infrastructures des collectivités locales. L'Organisation maritime internationale (OMI) exécute actuellement un projet d'assistance technique (d'un budget total de 232 000 dollars) à l'Autorité palestinienne pour la création d'une administration maritime. À la demande du PNUD, l'OMI aide aussi l'Autorité palestinienne à obtenir les fonds nécessaires à la construction du port de Gaza. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) est en train de créer à Bethléem une bibliothèque pour enfants, d'un coût de 303 000 dollars, en restaurant une maison traditionnelle dans la vieille ville. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) établit actuellement un rapport sur la situation de l'environnement en Cisjordanie et à Gaza.

B. Renforcement des capacités institutionnelles

12. Le renforcement des capacités institutionnelles revêt une importance capitale depuis que l'Autorité palestinienne a pris en charge un secteur public qui dessert près de 3 millions de personnes. Le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a organisé une série de stages et fourni des documents et matériels pour la formation d'officiers, d'agents et de formateurs de la police palestinienne, ainsi que de membres d'organisations non gouvernementales (ONG). Le Haut Commissariat a aussi fourni une assistance technique et financière à diverses organisations palestiniennes pour leur permettre d'effectuer des travaux de recherche juridique et d'organiser des ateliers. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a servi de facilitateur pour l'assistance technique et financière au Bureau central de statistique palestinien, qui doit procéder à un recensement. L'UNESCO a mis au point la phase II de son projet intitulé « Renforcement des capacités et formation en matière de planification et de gestion de l'environnement ». Le PNUD appuie le projet de passerelle informatique palestinienne, exécuté par la Banque mondiale, qui permettra aux agents des secteurs public et privé d'accéder plus facilement aux technologies de l'information et de la communication. L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a consacré un budget de 188 000 dollars à l'assistance à l'Autorité palestinienne, sous forme de services d'experts, d'activités de formation et de matériels. L'Organisation internationale du Travail (OIT) a aidé le Ministère de l'emploi et les organisations patronales et syndicales à renforcer leurs capacités et à élaborer une stratégie nationale de protection des travailleurs contre les risques professionnels (budget total 30 000 dollars). Le PNUE a fourni un appui aux représentants de l'Autorité palestinienne pour leur permettre de participer à une réunion ministérielle mondiale et neuf réunions régionales d'experts sur diverses questions qui ont trait à l'environnement et à la gestion des ressources naturelles. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a assuré de très nombreuses activités de formation en vue d'une enquête sanitaire en 2000. Il a aussi contribué au renforcement des capacités du Ministère de l'éducation pour ce qui est de suivre, à l'échelon des districts, la mise en oeuvre du plan éducatif quinquennal.

C. Mise en valeur des ressources humaines et développement social

13. **Éducation** : L'UNRWA était le plus important contributeur du système des Nations Unies dans le secteur de l'éducation, avec un budget-programme de 75,5 millions de dollars. L'Office gère 263 écoles primaires et intermédiaires qui ont accueilli 233 172 élèves au cours de l'année scolaire 2000/2001. Ses quatre centres de formation professionnelle et technique ont dispensé des formations postprimaires et postsecondaires à 2 036 stagiaires. Outre les programmes ordinaires de formation en cours d'emploi à l'intention du personnel enseignant, la faculté des sciences de l'éducation du centre de formation de Ramallah a dispensé des cours qui ont permis à 600 stagiaires d'obtenir un premier diplôme universitaire. Des bourses destinées aux étudiants les plus méritants ont été accordées à 253 réfugiés pour poursuivre leurs études dans des universités de la région. L'UNICEF intervient activement dans ce secteur par l'intermédiaire de son programme d'éducation de base, qui comprend deux projets : « Qualité, équité et pertinence de l'enseignement primaire » et « Enseignement communautaire pour l'enfance, l'adolescence et la postadolescence ». L'UNESCO a fourni au Ministère de l'éducation toute une série de services d'assistance technique touchant notamment l'inclusion scolaire, l'enseignement préscolaire et la préparation conjointe du « Manuel de la construction d'écoles ». Le projet « Palestinian School-net », appuyé par le PNUD, permettra de relier des milliers d'écoliers aux vastes ressources pédagogiques disponibles sur l'Internet.

14. **Santé** : L'UNRWA, qui disposait d'un budget de 25,3 millions de dollars pour ce secteur en 2000, gère 51 établissements sanitaires dispensant une gamme complète de soins de santé primaires. Ces établissements ont accueilli 3,3 millions de patients. Treize centres de physiothérapie dispensaient des services de rééducation et six maternités, intégrées au centre de santé de l'Office à Gaza, ont fourni des services de soins aux femmes enceintes. Les réfugiés ont bénéficié de soins de santé secondaires grâce à une combinaison d'arrangements contractuels avec des hôpitaux non gouvernementaux et privés, avec remboursement partiel des frais médicaux, et de soins dispensés directement à l'hôpital de l'UNRWA à Qalqilia, qui compte 43 lits. L'hôpital européen de Gaza (238 lits), projet conjoint de l'UNRWA, de l'Union européenne et de l'Autorité palestinienne, est devenu pleinement opéra-

tionnel en octobre 2000 et a été remis au Ministère palestinien de la santé. L'OMS a continué de mener à bien diverses activités relevant de son « programme spécial d'assistance technique ». L'UNICEF a poursuivi la mise en oeuvre de son programme de santé et de nutrition. Les activités menées dans ce cadre comportaient notamment des campagnes de vaccination et une formation à la gestion et au suivi de la vaccination. Dans le cadre du sous-projet relatif à la promotion de la santé scolaire, tous les enfants entrant en première année d'école primaire (55 000 par an) subissent un examen médical permettant de déterminer leur état de santé et de développement. Ces contrôles sont effectués pour d'autres classes à Gaza et des contrôles d'hygiène dentaire sont effectués en Cisjordanie. En coopération avec le Ministère des affaires sociales, l'UNICEF dispense aussi au personnel des crèches dans 12 districts une formation portant sur l'hygiène psychosociale, les premiers secours et l'évacuation. Au cours de la période qui fait l'objet du présent rapport, le FNUAP a continué de mettre en oeuvre son programme de santé génésique, consistant notamment à renforcer les moyens techniques et humains nécessaires pour l'élaboration des politiques, la planification et la prestation de services. En collaboration avec l'UNICEF, l'OMS, le Ministère de la santé et le Bureau central de statistique palestinien, le Fonds a mené à bien une enquête sanitaire en 2000. Les données présentées dans ce rapport ont été publiées en janvier 2001. Un fait nouveau important est à noter en ce qui concerne le projet de l'UNICEF sur la santé et la nutrition, à savoir la première production locale de sel iodé, en coopération avec les Ministères de la santé, de l'approvisionnement, du commerce et de l'industrie.

15. **Protection sociale** : Par son programme spécial en faveur des personnes en difficulté, l'UNRWA a fourni à 101 893 réfugiés une assistance matérielle et financière directe sous forme de vivres, d'abris et d'autres produits ou services de première nécessité. L'Office a parrainé 25 centres d'activités féminines, 20 centres de réadaptation au sein des communautés et 26 centres d'activités pour jeunes, ainsi qu'un centre de réadaptation des handicapés visuels à Gaza, ce qui lui permet de fournir des services sociaux ciblés. Le Programme alimentaire mondial (PAM) a concentré ses activités de développement sur la lutte contre la pauvreté et sur les interventions sociales de secours. C'est dans ce cadre qu'a été lancé en juin 2000 l'« Opération de secours et de relèvement prolongés » qui vise à atténuer les effets de la crise économique que traverse le

territoire palestinien occupé sur les couches les plus vulnérables de la population palestinienne autre que les réfugiés, soit plus de 100 000 personnes. Cette opération vise aussi 4 000 bénéficiaires supplémentaires, par l'intermédiaire de huit établissements gérés par des ONG qui accueillent des enfants handicapés, orphelins ou abandonnés. L'action continue de lutte contre la pauvreté menée par le PNUD a été marquée au cours de la période à l'examen par le lancement du projet « Analyse participative de la pauvreté palestinienne », qui permettra au Ministère de la planification et de la coopération internationale de disposer des outils méthodologiques nécessaires pour mettre en oeuvre son programme de lutte contre la pauvreté, également appuyé par le PNUD.

16. **Droits de l'homme** : Une équipe spéciale conjointe du PNUD et du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a facilité l'octroi de microsubventions à cinq ONG palestiniennes, dans le cadre du projet du Haut Commissariat « Aider les communautés ensemble », permettant à celles-ci de mener à bien des activités communautaires axées sur les droits de l'homme. Afin de poursuivre ses activités consacrées à l'élaboration de lois et de politiques sur l'enfance, l'UNICEF a mis en oeuvre son « programme de plaidoyer et de renforcement des capacités ». Par l'intermédiaire des Volontaires des Nations Unies, le PNUD a dépêché un juriste international chargé de fournir assistance et appui à ces projets. Dans le cadre des préparatifs de la vingt-septième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au suivi du Sommet mondial sur les enfants, l'UNICEF et le FNUAP ont fourni une assistance technique et financière pour le sondage pluri-indicateur détaillé destiné à mettre à jour les données relatives à la situation des enfants et des femmes. L'UNICEF a aidé le Ministère de l'éducation à introduire l'enseignement parallèle en tant que stratégie de prévention du travail des enfants. Plusieurs ateliers sur la Convention des droits de l'enfant ont été organisés à l'intention des enseignants et des travailleurs sociaux. L'UNICEF a également fourni une assistance technique et financière pour la rédaction de la première charte palestinienne des droits de l'enfant, dont la version définitive a été établie et présentée au Conseil législatif palestinien en 2001. Le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) a fourni, dans le cadre de ses programmes sur les droits de la femme, un appui aux initiatives d'ONG palestiniennes sur la violence contre les femmes.

17. **Les femmes** : L'UNIFEM a continué de mettre en oeuvre la phase II de son projet poursuivant ses activités de suivi de la Conférence de Beijing. L'axe central du projet porte sur le renforcement des capacités institutionnelles, l'intégration des femmes et l'élaboration de programmes d'action stratégiques par les mécanismes nationaux en faveur de la femme. Durant la période à l'examen, les activités du projet ont eu pour objectif de renforcer les capacités du Comité interministériel, de l'Union générale des femmes palestiniennes et du réseau des ONG en vue de les aider à appliquer leur mandat conformément au Programme d'action de Beijing. L'UNRWA favorise l'accès au crédit des femmes grâce à son programme de prêts fondé sur la solidarité qui accorde des prêts uniquement aux femmes chefs de microentreprise. Ce programme est en outre largement composé de femmes, car l'Office estime que cette approche globale représente le meilleur moyen d'assurer la participation des femmes à l'économie de la Cisjordanie et de Gaza. Au cours de l'année 2000, le programme a consenti 3 900 prêts à des femmes, garantis soit individuellement soit par des groupes de solidarité. Le montant total de ces prêts se montait à 2 980 000 dollars. Le PNUD a mis en place une équipe de deux spécialistes recrutés sur le plan international et de huit Volontaires nationaux des Nations Unies pour superviser le projet « Choose a future » (Choisissez votre avenir) qui a pour objectif de démarginaliser les jeunes femmes des zones sous-privilégiées. Au cours du projet, 150 écolières et 14 enseignants ont bénéficié d'une formation qui a associé la sensibilisation à l'égalité entre les sexes et l'autonomisation à l'apprentissage de la vidéo et de l'informatique.

D. Secteurs productifs

18. Les secteurs productifs sont l'industrie, le tourisme, l'agriculture et les activités génératrices de revenu, auxquels participent dans une large mesure les entreprises du secteur privé. Le PNUD appuie le développement rural et économique, la protection de l'environnement et la production agricole. Ses activités comprennent notamment un projet d'amélioration du rendement énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre, la collecte de l'eau et la régénération des terres de parcours dégradées. L'un de ces projets porte sur l'aménagement du Wadi Gaza, dont le coût se monte à 3,5 millions de dollars, pour en faire une réserve naturelle. L'UNESCO a appuie plusieurs

projets visant à conserver l'héritage culturel, notamment le projet de sauvegarde du Palais Hisham et de ses mosaïques (198 000 dollars) ainsi que la fourniture d'équipements pour la protection du site archéologique de Jéricho ainsi que des cours de formation. Le PNUD et le programme des Volontaires des Nations Unies (VNU) ont participé à ces projets en fournissant les services d'un architecte international et d'un spécialiste de l'héritage culturel national. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a poursuivi son programme intégré d'appui à l'industrie palestinienne. Durant la période à l'examen, ce programme a permis notamment de créer et de former un groupe d'experts du Ministère de l'industrie et de la Fédération palestinienne de l'industrie à l'identification, à l'évaluation et à la sélection d'entreprises pilotes en vue de renforcer la croissance industrielle. Un accord a été conclu avec l'Autorité palestinienne pour créer une unité de promotion des investissements industriels au sein du Ministère de l'industrie. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a lancé 10 projets d'assistance technique portant sur les divers aspects de la diplomatie commerciale, du développement des entreprises, du développement durable et autres questions relatives au commerce et à l'industrie. Le déclenchement de la crise actuelle a eu pour effet l'interruption forcée de l'ensemble de ces projets, dont certains ont pu reprendre partiellement leurs activités au début de 2001. L'UNRWA a poursuivi son programme de microcrédit et de microentreprises dont l'objectif est la création d'emplois et l'atténuation de la pauvreté en ouvrant l'accès au crédit aux petites et aux microentreprises grâce à la création de fonds renouvelables. L'UNIFEM, dans le cadre de son projet d'autonomisation économique visant à favoriser l'augmentation du nombre de femmes chefs d'entreprises à Gaza, a organisé une série d'ateliers intitulés « business awareness » (conscience des opportunités commerciales) et « start your own business » (lancez votre propre entreprise), destinés aux femmes à faible revenu et aux femmes sans travail. L'OIT a appuyé la formation professionnelle en mettant en oeuvre nombre de projets, notamment le centre de réadaptation professionnelle de Cheikh Khalifa et le programme palestinien pour l'emploi.

III. Évolution de la crise et réorientation des activités du système des Nations Unies

A. Incidences de la crise sur la situation économique

19. La période qui s'est écoulée depuis le mois d'octobre 2000 a été marquée par la crise la plus grave et la plus soutenue depuis la signature de la Déclaration de principes en septembre 1993. La confrontation a provoqué la mort de plusieurs centaines de Palestiniens et de plus d'une centaine d'Israéliens. L'infrastructure palestinienne, les bâtiments, les terres agricoles, les biens et les véhicules ont subi d'importants dégâts. Outre des niveaux sans précédent de confrontation, cette période a été caractérisée par des restrictions les plus sévères de la liberté de mouvement (connues aussi sous l'appellation de bouclage du territoire) jamais imposées par Israël au territoire palestinien occupé. Ce bouclage a isolé villes et villages les uns des autres tout en leur fermant l'accès à Israël. Le bouclage a eu pour effet de graves difficultés économiques et humanitaires. Le rapport mis à jour de l'UNESCO du 31 mars 2001 sur les incidences économiques et sociales de la poursuite du conflit et de la politique de bouclage du territoire, estime que la baisse relative du produit intérieur brut (PIB) palestinien a été de 51 % depuis le début de la période de bouclage. Ceci représente une baisse de la production qui dépasse 1 milliard 341 millions de dollars pour les 185 premiers jours de la crise. Le bouclage du territoire a notamment eu des conséquences graves sur l'emploi des Palestiniens travaillant en Israël. Fin mars, la frontière avec Israël a été fermée 74 % des jours ouvrables, soit une perte de 13,4 millions de journées de travail et une perte de salaires et revenus se chiffrant à plus de 350,2 millions de dollars. Selon les estimations, on comptait 297 000 travailleurs sans emploi dans le territoire occupé palestinien en mars 2001, soit 26,1 % de la main-d'oeuvre tandis que le revenu mensuel moyen des ménages avait diminué de 48 % depuis le début de la crise. Fin 2000, selon les estimations de la Banque mondiale, 32 % des Palestiniens vivaient dans la pauvreté, une augmentation de 50 % depuis le début de la crise, et le taux de pauvreté pourrait s'élever au-dessus de 40 % d'ici à la fin 2001.

20. Cet effondrement des conditions de vie a entraîné un effondrement correspondant du soutien de l'opinion

publique en faveur du processus de paix. L'Organisation des Nations Unies, tant par l'intermédiaire du Coordonnateur spécial que par le biais de ses organismes et programmes, a réagi en termes politiques et socioéconomiques à la fois pour satisfaire les besoins immédiats et pour créer les conditions d'une reprise du développement palestinien et du processus de paix en vue d'une solution juste et du bien-être économique des Palestiniens.

B. Équipe spéciale humanitaire pour les secours d'urgence

21. Dès le début du conflit et de la situation d'urgence humanitaire qui s'ensuivit, j'ai demandé au Coordonnateur spécial d'établir une équipe spéciale humanitaire pour les secours d'urgence chargée de coordonner les réponses des donateurs et du système des Nations Unies face aux besoins sanitaires urgents résultant de la crise. Présidée par le Coordonnateur spécial des Nations Unies dans le territoire palestinien occupé, l'Équipe spéciale humanitaire pour les secours d'urgence a été mise en place le 3 octobre 2000, en étroite collaboration avec le Ministère palestinien de la santé. L'Équipe spéciale comprend des représentants de l'Autorité palestinienne, du système des Nations Unies, de la communauté des donateurs, du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et d'ONG internationales clefs. Son objectif était d'établir des mécanismes de coordination pour satisfaire les besoins les plus urgents dans le domaine de la santé suite à la crise, en identifiant les priorités les plus pressantes, en mobilisant l'aide et en facilitant les déplacements et les secours. Durant la période d'octobre à décembre 2000, l'Équipe a mobilisé 12 millions de dollars pour les secours d'urgence.

22. Tandis que la situation humanitaire continuait de se détériorer, l'Équipe spéciale a souligné l'urgence d'étendre le champ de l'assistance au-delà des urgences médicales pour y inclure des éléments tels que l'alimentation, l'approvisionnement en eau et le logement pour les populations vulnérables, en particulier celles qui ont été privées de leurs moyens d'existence. Durant les premières semaines, l'Équipe spéciale a aidé à identifier les secteurs nécessitant des stratégies de secours d'urgence, y inclus l'établissement de priorités de financement supplémentaire. Ces stratégies ont été élaborées et précisées avec le concours de groupes de travail existants ou de groupes sectoriels spéciaux pour

être ensuite soumises à la communauté élargie des donateurs. Le Coordonnateur spécial des Nations Unies, en sa qualité de Président de l'Équipe spéciale, a rassemblé les informations relatives aux contributions des donateurs pour la satisfaction des besoins urgents et a fait diffuser ces informations à tous les membres de la communauté des donateurs apportant actuellement une aide au peuple palestinien.

23. Avec la réalisation de la nature prolongée de la crise et de la poursuite de la politique de bouclage interne et externe des territoires palestiniens occupés, il est apparu clairement que l'accès humanitaire, c'est-à-dire la liberté de mouvement en toute sécurité des personnels et des approvisionnements dans le cadre des interventions humanitaires, constituait le principal défi posé aux secours d'urgence. À ma demande, l'UNRWA a assumé un rôle de premier plan pour résoudre les difficultés d'accès. Il fut convenu que l'Équipe spéciale mettrait tout en oeuvre pour élaborer et promouvoir des stratégies d'accès et les initiatives de ses divers membres. L'objectif de ce recentrage était d'aboutir à des propositions concrètes visant à consolider les efforts pour parvenir, sans entrave et en sécurité, jusqu'aux populations affectées, à des fins humanitaires. Les principaux éléments de ces efforts ont porté sur l'analyse des obstacles à l'accès, l'appui juridique, les interventions coordonnées auprès des autorités, les stratégies de communications au moyen des médias et la coordination du plaidoyer auprès des principales parties concernées. Le 20 avril 2001, compte tenu de la poursuite des restrictions imposées par les autorités israéliennes sur les déplacements à des fins humanitaires, le Coordonnateur spécial et le Commissaire général de l'UNRWA ont rencontré le Ministre israélien des affaires étrangères pour examiner les questions liées à l'accès humanitaire. Le Ministre leur a assuré que la politique du Gouvernement d'Israël était de faciliter le travail de l'Organisation des Nations Unies et des travailleurs humanitaires en général.

24. À la demande du Coordonnateur spécial, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a entrepris des activités dans la région peu après le début du conflit. Suite à la mission d'évaluation des besoins en octobre 2000, le Bureau, au moyen d'actions diverses, appuie le renforcement des capacités en matière de planification et de mise en oeuvre d'interventions humanitaires face aux besoins urgents, notamment le détachement d'un responsable des plans d'urgence et de deux spécialistes des affaires humanitaires auprès du

Coordonnateur spécial en vue de suivre et d'évaluer les conditions humanitaires et socioéconomiques dans des zones déterminées.

25. L'Équipe spéciale a approuvé les initiatives visant à faire appel à des groupes de travail sectoriels existants pour l'élaboration de plans visant à satisfaire les besoins humanitaires prioritaires. Les secteurs clefs identifiés ont été la santé, l'éducation, l'approvisionnement en eau et l'énergie. En outre, des groupes de travail spéciaux ont été constitués pour la création d'emplois et pour l'assistance alimentaire et sociale, qui sont considérées comme des éléments capitaux pour l'efficacité de l'aide d'urgence. Les groupes de travail sectoriels réunissent les principaux acteurs indispensables à l'élaboration des stratégies d'interventions d'urgence.

C. Crise budgétaire de l'Autorité palestinienne et réactions des donateurs

26. L'impact économique de plusieurs mois de crise politique a ébranlé le budget de l'Autorité palestinienne, diminuant de façon dramatique ses possibilités de fournir les biens et services de base tout en affaiblissant les institutions clefs palestiniennes. Selon le FMI et d'autres sources, la réduction de 50 % du PIB s'est traduite par une réduction correspondante des recettes fiscales potentielles. Ce montant a encore été diminué du fait qu'environ deux tiers des recettes de l'Autorité palestinienne dépendent du transfert des impôts levés par le Gouvernement israélien, en application du Protocole de Paris relatif aux relations économiques de 1994 et qu'aucune recette n'a fait l'objet d'un transfert depuis le 20 décembre 2000.

27. Fin janvier 2001, de plus en plus préoccupé par l'impact social et politique d'une capacité budgétaire limitée, le Coordonnateur spécial et d'autres coprésidents du Comité local de coordination de l'aide (la Banque mondiale et le Gouvernement norvégien) ont lancé une initiative conjointe, en partenariat avec le FMI, pour accroître la sensibilisation à cet égard et mobiliser un appui financier pour faire face à la crise budgétaire de plus en plus aiguë de l'Autorité palestinienne. À ce jour, la communauté des donateurs a généreusement répondu à cet appel. L'Union européenne a été parmi les premiers à mobiliser une assistance, en consentant un prêt de 57,5 millions d'euros fin 2000

ainsi qu'un don de 60 millions d'euros qui sera versé au courant du printemps 2001. Une assistance bilatérale importante a également été offerte par l'Arabie saoudite (40 millions de dollars), les Émirats arabes unis (15 millions de dollars) et la Norvège (10 millions de dollars). En outre, la Ligue des États arabes a annoncé une contribution importante début 2001, par le biais de la Banque islamique de développement, d'un prêt à des conditions très favorables d'un montant de 240 millions de dollars sur une période de six mois. Le cumul des recettes locales, de l'assistance des donateurs et de prêts s'est avéré crucial pour permettre à l'Autorité palestinienne de continuer de fournir des services sociaux de base tels que les soins de santé, l'éducation, l'assistance sociale tout en payant les salaires des agents publics. Malgré cette aide généreuse, l'Autorité palestinienne a été contrainte de fonctionner de façon parcimonieuse du fait de la baisse généralisée de ses recettes fiscales et de l'absence de transfert des impôts collectés par Israël.

IV. Bilan de l'assistance humanitaire (septembre 2000-mai 2001)

28. Comme indiqué plus haut, la nouvelle situation de crise a brutalement changé la nature des priorités et des besoins dans le territoire palestinien occupé. Il est devenu extrêmement difficile de mener à bien des initiatives axées sur le développement dans un climat de violence et en l'absence de liberté de circulation, et dans le même temps parer rapidement aux besoins les plus pressants sur le terrain. De ce fait, la réaction immédiate de tous les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies qui avaient les moyens d'intervenir sur ce plan a pris la forme de programmes d'assistance humanitaire visant à répondre aux besoins pressants du peuple palestinien, dont l'existence a été complètement bouleversée.

A. Secteurs sociaux

29. *Enseignement* : Nombre d'enfants et de jeunes Palestiniens ont vu leur scolarité perturbée par les restrictions incessantes à la circulation imposées par Israël qui les empêchent de fréquenter normalement l'école. C'est pourquoi l'UNICEF favorise, par l'intermédiaire du Ministère de l'éducation et des ONG, l'exécution de projets d'enseignement alternatif dans les zones bouclées. Grâce à l'appui qu'il apporte à un programme

d'enseignement à l'échelon de la collectivité à Hébron, auquel sont associés environ 200 enseignants, 12 000 enfants, dont la scolarité a été interrompue par les bouclages et les couvre-feux, ont pu poursuivre le programme scolaire palestinien. À Khan Younis, 50 enfants âgés de 10 à 15 ans, forcés de s'absenter de l'école pour cause de blessures diverses, ont reçu un enseignement de soutien compensatoire, ainsi qu'une aide psychosociale destinée à eux-mêmes et à leur famille. L'UNRWA a lancé un appel « éclair » et deux appels d'urgence pour le financement de son programme d'assistance aux réfugiés. Les fonds qu'il a par la suite recueillis lui ont permis de mener à bien un programme d'enseignement compensatoire destiné aux adolescents et aux enfants dont la scolarité a été interrompue ou perturbée par les bouclages. En mars 2001, 2 252 enfants ont reçu des cours complémentaires d'anglais et de mathématiques, et 480 autres des cours d'informatique.

30. *Santé* : La situation d'urgence actuelle a sensiblement accru la demande de services de médecine curative et provoqué de graves ruptures de services préventifs tels que la vaccination, les soins de santé maternelle et infantile et les services d'aide aux familles. En raison du bouclage systématique, qui entrave considérablement les déplacements des patients et du personnel médical ainsi que l'acheminement des fournitures médicales, les malades et les blessés sont souvent privés des soins auxquels ils ont droit et l'on a observé une augmentation importante des taux d'accouchements à domicile, d'accouchements prématurés et de mortalité. Le système de santé doit assumer la tâche considérable de prodiguer le surcroît de soins nécessité par les milliers d'individus touchés sur le plan physique ou psychologique par cette crise qui, parce qu'elle les empêche de circuler librement, limite gravement leur accès aux soins.

31. Face à la crise, l'OMS a joué un rôle prééminent dans les activités de sensibilisation et dans la coordination des moyens sanitaires déployés dans le territoire. Outre qu'elle a mis sur pied une antenne sanitaire en Cisjordanie et coordonné ses travaux, elle a élaboré et lancé un appel d'urgence international pour tenter de réunir 7,5 millions de dollars environ destinés à l'assistance humanitaire au peuple palestinien. L'organisation continue à évaluer régulièrement l'état de santé de la population palestinienne et elle a fourni quatre modules d'intervention en cas d'accident. Dès le début de la crise, le PNUD a ajouté un nouvel élément,

l'aide humanitaire d'urgence, à ses activités de développement en cours. Capable de mettre en place rapidement des projets d'urgence, le PNUD a pu décaisser des fonds recueillis auprès de différents gouvernements donateurs, dont 1,3 million de dollars ont été affectés au soutien d'urgence au secteur de la santé.

32. Dans le cadre du programme d'aide humanitaire d'urgence, l'UNRWA s'est employé à répondre promptement aux besoins médicaux que la crise a créés chez les réfugiés, notamment en créant et en déployant des équipes médicales itinérantes. Au 31 mars 2001, l'Office avait offert 1 600 séances de physiothérapie aux réfugiés grièvement blessés pendant le conflit et prêté quelque 450 fauteuils roulants à des patients handicapés moteurs qui suivaient ce type de traitement. L'UNICEF s'est employé dans plusieurs domaines à améliorer la prestation des soins de santé dans les zones sous bouclage, en mettant l'accent sur les secours d'urgence, les premiers secours et l'accouchement sans risques. Grâce à l'appui logistique et technique qu'il a de même apporté au Ministère de la santé pour la campagne de vaccination menée dans des zones reculées de la Cisjordanie fortement touchées par le bouclage, 5 904 enfants âgés de moins de 5 ans ont pu être vaccinés. La campagne entre actuellement dans sa deuxième phase. L'UNICEF a distribué environ 2 500 trousseaux de premier secours à des écoles, des jardins d'enfants, des écoles maternelles et des centres de jeunes. Par ailleurs, des enseignants de 400 écoles des zones les plus touchées par la crise, ainsi que 396 jeunes dans les villes de Gaza et de Rafah, ont reçu une formation aux premiers secours.

33. Le programme d'assistance du FNUAP a été rapidement adapté aux besoins engendrés par la crise, en particulier pour ce qui est des fournitures et des produits de soins génésiques. Le FNUAP a consacré des fonds d'urgence à l'achat de produits de soins génésiques, y compris des contraceptifs, des médicaments essentiels et certains équipements, le stock de fournitures ayant été pratiquement épuisé en raison du bouclage. En outre, le FNUAP a dégagé des ressources budgétaires de base prévues au titre de son projet d'aide au Ministère de la santé afin de couvrir les soins d'urgence.

34. On estime que 1,3 million d'enfants palestiniens sont ou seront un jour affectés par les effets psychologiques de la crise en cours. La détresse psychologique continue provoque souvent des problèmes de santé mentale à long terme, en particulier chez les enfants.

L'intervention rapide et l'appui continu sont primordiaux pour atténuer les effets immédiats et prévenir l'apparition ultérieure de problèmes psychologiques. Aussi, l'UNICEF a-t-il consacré la plus grande partie de son assistance d'urgence à des interventions psychosociales auprès des enfants, qui couvraient un large éventail de domaines prioritaires, y compris l'aide à la mise en place de cellules de crise et de permanences de conseil animées par des ONG compétentes en Cisjordanie et à Gaza.

35. **Protection sociale** : À cause du blocus économique qui va de pair avec le bouclage, on peut voir partout dans le territoire palestinien occupé des signes de difficultés économiques. Les taux de pauvreté sont en augmentation et les familles font de plus en plus appel à l'aide sociale et aux associations philanthropiques. Face à cette situation d'urgence, les organismes des Nations Unies ont entrepris divers projets de protection sociale et initiatives de création de revenu. En octobre 2000, dans le cadre d'une opération d'urgence, le PAM a apporté dans la bande de Gaza une aide alimentaire d'urgence à 65 000 non-réfugiés particulièrement nécessiteux qui n'étaient pris en compte dans aucun autre programme d'aide sociale. En novembre, une deuxième opération d'urgence, d'un coût d'environ 3,9 millions de dollars, a été approuvée dans le but d'assurer une aide alimentaire à 257 500 personnes pendant trois mois. L'UNRWA a entrepris de distribuer des vivres à quelque 217 500 familles par l'intermédiaire de son programme de services de secours et de protection sociale. Les familles bénéficiaires répondaient à un certain nombre de critères, qui prouvaient qu'elles vivaient en dessous du seuil de pauvreté à cause de la crise économique engendrée par le bouclage de la Cisjordanie et de la bande de Gaza. L'UNRWA a également étendu l'aide aux familles dont le logis a été démolé ou endommagé.

36. **Droits de l'homme** : La situation sur le plan des droits de l'homme a certes toujours été très précaire dans le territoire palestinien occupé, mais le regain de violence et les nouvelles restrictions survenues dernièrement ont encore aggravé et multiplié les violations de ces droits. Sur les instances de la Commission des droits de l'homme, le Haut Commissaire aux droits de l'homme s'est rendu du 8 au 16 novembre 2000 dans le territoire palestinien occupé, ainsi qu'en Israël, en Égypte et en Jordanie. Son rapport a été publié sous la cote E/CN.4/2001/114. Le 19 octobre, à sa cinquième session extraordinaire, la Commission des droits de

l'homme a adopté la résolution S-5/1 portant création d'une commission internationale d'enquête chargée d'examiner les cas de violation des droits de l'homme et du droit humanitaire qui se sont produits après le 28 septembre 2000 dans le territoire palestinien occupé. En février 2001, une commission d'enquête composée de trois membres s'est rendue sur place et s'est heurtée au refus de coopérer du Gouvernement israélien. En mars 2001, elle a présenté un rapport à la cinquante-septième session de la Commission des droits de l'homme (E/CN.4/2001/121).

37. Depuis le début de la crise actuelle, l'UNICEF s'est fait le défenseur des droits des enfants palestiniens à tous les niveaux, s'attachant à recueillir des données sur leur situation et aidant les médias du monde entier à en rendre compte rigoureusement. Une conférence de presse a été organisée le 24 mars 2001 pour lancer le « Mois des enfants palestiniens », pour la défense des droits de tous les enfants de Palestine. Face au conflit actuel, UNIFEM a entrepris des activités de recherche, de sensibilisation, de renforcement des capacités et de plaidoyer concernant les effets du conflit sur les femmes et les enfants palestiniens.

38. *Situation des femmes* : Pendant la crise, UNIFEM s'est principalement attaché à renforcer la capacité des organismes nationaux de faire face à la situation et à ses conséquences. Son projet relevant du suivi de la Conférence de Beijing a contribué aux travaux des comités d'urgence créés par l'Union générale des femmes palestiniennes, en mettant l'accent sur les contenus et les supports de l'information relative aux opérations de secours, ainsi que sur les campagnes de sensibilisation et de plaidoyer. Ce projet a pour finalité de concentrer les interventions sur les domaines prioritaires en favorisant, avec l'appui du PNUD, l'élaboration de plans d'urgence pour les structures féminines nationales. Le PNUD a chargé 42 volontaires nationaux du Programme des Nations Unies de renforcer dans tous les secteurs susmentionnés et dans d'autres les moyens humains des organisations locales durant la crise.

B. Secteurs productifs

39. Dans le cadre de son programme humanitaire d'urgence, le PNUD a affecté une grande partie des fonds reçus de divers gouvernements donateurs à des projets d'urgence de création d'emplois, dont l'objectif était de remédier aux retombées économiques catastro-

phiques des pertes d'emplois et de revenu causées par les restrictions à la liberté de circulation des travailleurs. En janvier 2001, l'UNRWA a mis en place en Cisjordanie et à Gaza un programme visant expressément à créer des emplois de courte durée destinés aux réfugiés que le bouclage et la crise économique ont réduits au chômage. Ces travailleurs temporaires redonnent un pouvoir d'achat important à leur famille et concourent également au programme d'aide d'urgence de l'UNRWA. Il s'agit notamment d'agents sanitaires, d'enseignants, de travailleurs sociaux, d'ouvriers de la distribution alimentaire, d'ingénieurs de génie civil et d'autres travailleurs qui s'emploient tous à doter la collectivité d'atouts concrets en agrandissant et réparant l'infrastructure des camps de réfugiés, ainsi qu'en rénovant les écoles et dispensaires de l'Office.

40. Dans le domaine agricole, en 2001, le PAM a commencé à exécuter un projet d'intervention rapide visant à favoriser les activités de développement agricole avec la collaboration du Ministère de l'agriculture et d'ONG locales et internationales. Ce projet, qui consiste à assainir des terrasses existantes, à en aménager de nouvelles, à améliorer la qualité des sols et à construire des citernes, sert aussi à associer les femmes aux activités de formation en échange d'avantages offerts sous forme d'aide alimentaire. Environ 3 700 cultivateurs pauvres et 2 200 femmes sont visés par ce projet, dont la durée est d'un an et le coût estimatif de 2,7 millions de dollars.

41. L'OIT a chargé une équipe de travail de préparer des propositions de projets en vue de faire face à la crise actuelle. En mars 2001, une mission a été dépêchée pour évaluer les besoins les plus urgents. Les partenaires ont souscrit aux propositions touchant la création d'emplois et de revenu, la réadaptation professionnelle des handicapés, la formation professionnelle et le renforcement des capacités des partenaires sociaux pour faire face à la crise. L'OIT met actuellement en train, au moyen de ses propres ressources, certaines de ces activités et est en quête de fonds extrabudgétaires qui lui permettront de consolider son action.

42. À partir d'octobre 2000, le plan général d'exécution des projets de l'ONUDI a été remanié pour faire face à la crise. L'appui apporté à distance par le personnel et les spécialistes de l'ONUDI a gagné en importance par rapport au travail effectué sur le terrain. Considérant que la demande de modernisation des entreprises palestiniennes demeure forte même dans les circonstances actuelles, il a été décidé de poursuivre

les activités de renforcement de capacités, quitte à organiser ailleurs les stages de formation qui devaient initialement avoir lieu en Cisjordanie et à Gaza. Ces formations, destinées aux industriels, au personnel du Ministère de l'industrie et de la Fédération des industries palestiniennes, aux experts et aux sociétés de conseil privées, ont été, ou seront, dispensées à Bahreïn, en Jordanie et en Égypte.

V. Besoins non satisfaits et propositions en vue d'une intervention efficace

43. Parce qu'il est depuis longtemps présent sur le terrain, le système des Nations Unies a pu, en collaboration avec les collectivités et communautés locales, identifier les axes prioritaires de l'action future dans le territoire palestinien occupé. La stratégie qui sous-tend sa démarche se situe à deux niveaux. D'une part, il faut satisfaire des besoins urgents et s'adapter aux priorités créées par la crise actuelle et, d'autre part, il faut tenter de préserver l'approche axée sur le développement qui serait mise en oeuvre si la crise actuelle venait à être réglée voire, lorsque cela est possible, sans attendre la fin de la crise, afin d'éviter une poursuite de l'érosion des résultats acquis en matière de développement. Le PNUD a établi un recensement général des besoins prioritaires, ventilés sur plusieurs secteurs où l'assistance à court terme peut atténuer les terribles difficultés dans lesquelles le peuple palestinien se débat actuellement, en attendant que des solutions à long terme soient trouvées. Selon le PNUD, les domaines où l'aide d'urgence est la plus prioritaire en Cisjordanie et à Gaza sont la création d'emplois, le soutien au secteur de la santé, la remise en état des infrastructures municipales et sociales et le relèvement du secteur agricole.

A. Mise en valeur des ressources humaines et développement social

44. **Éducation** : L'UNICEF a recensé toute une série de besoins prioritaires en ce qui concerne les enfants et s'efforce actuellement de développer les services mis en place pour faire face à la crise. Étant donné qu'au moins 37 écoles dans le territoire palestinien occupé n'ont pas encore rouvert leurs portes depuis septembre et que chaque jour, en fonction de l'évolution de la situation, d'autres écoles peuvent connaître le même

sort, l'UNICEF inclut la mise au point de systèmes éducatifs de remplacement parmi les besoins prioritaires. Pour pourvoir à ce besoin, le Fonds s'efforce de tirer parti de son projet en cours d'exécution à Hébron pour mettre au point des matériels d'étude à domicile; de développer les programmes de soutien scolaire à la radio et à la télévision; et de créer des centres d'apprentissage et des activités connexes. Dans les écoles qui fonctionnent encore, l'objectif prioritaire est de faire de ces établissements un environnement plus protecteur en dispensant aux enseignants une formation à l'intervention psychosociale, aux premiers secours et à l'évacuation ainsi qu'à l'entraide et à l'autonomie fonctionnelle. L'UNESCO a fait remarquer que les dégâts provoqués par le bombardement de diverses écoles et autres établissements scolaires, dont le collège technique Khadury de Tulkarem, se montent à plusieurs millions de dollars. Elle appelle aussi l'attention sur les fortes perturbations que connaissent les universités, dans une large mesure à cause de l'absentéisme des enseignants et des étudiants, lui-même causé par les restrictions à la circulation des personnes.

45. **Santé** : Le FNUAP a insisté sur le fait que l'envoi d'urgence de fournitures sanitaires ne suffit pas à pourvoir aux besoins de la population palestinienne, en ce qui concerne plus particulièrement l'accès aux soins. En collaboration avec l'OMS, le FNUAP a lancé un appel d'urgence pour répondre aux besoins dans trois domaines couverts par le programme d'assistance d'urgence du Fonds. Le premier domaine a trait à la mise en place d'un système logistique pour les fournitures et autres produits de santé génésique. Le deuxième concerne l'augmentation du nombre des complications obstétriques et l'augmentation probable de la mortalité et de la morbidité maternelles par suite du bouclage et du siège de villes et de villages. Enfin, le FNUAP recommande de procéder à une vaste enquête sur les incidences du bouclage sur la santé génésique de la population. L'OMS met en avant toute une série de besoins prioritaires concernant les améliorations à apporter immédiatement au système de santé pour faire face à la situation d'urgence qui prévaut dans le territoire. La priorité en matière de santé publique consiste notamment à suivre en permanence la situation sanitaire de la population, la capacité de réaction du système sanitaire et l'accès aux équipements de soins tant des patients que des agents sanitaires. L'UNICEF insiste sur la nécessité de doter le système de soins de santé primaires des fournitures et matériels d'urgence nécessaires. Cette forme d'appui est capitale

pour la mise en oeuvre de la stratégie du Ministère de la santé, qui s'attache à renforcer le système de soins de santé primaires afin que davantage d'interventions d'urgence puissent être effectuées dans les zones touchées par les bouclages, qui empêchent d'orienter les patients vers les hôpitaux. L'UNICEF insiste aussi sur le fait qu'il faut développer les interventions psychosociales à moyen et long terme, compte tenu de l'état de stress chronique et de la généralisation des facteurs de vulnérabilité psychologique.

B. Protection sociale

46. Le PAM met en avant divers problèmes urgents en matière de fourniture de l'aide alimentaire. La très faible réaction des donateurs à l'appel d'urgence du PAM a considérablement retardé l'achat et la livraison des produits pour la seconde opération d'urgence du Programme. Jusqu'en avril 2001, 50 % seulement des ressources nécessaires pour exécuter cette opération étaient sûres. Le PAM a connu des difficultés analogues pour l'exécution de son projet d'aide alimentaire à long terme. Ces difficultés à obtenir les ressources nécessaires se sont traduites par une interruption de la distribution de vivres entre juin et septembre 2000. La livraison ultérieure de vivres au PAM a permis de reprendre les distributions en octobre mais 71 % seulement des ressources nécessaires pour exécuter ce projet étaient couvertes par des contributions de donateurs. Le PAM souligne que les retards dans l'approvisionnement en vivres de la population palestinienne pourraient se traduire par une détérioration de l'état sanitaire et nutritionnel des couches vulnérables et des groupes à risque. Si la crise se prolonge, les groupes cibles actuels non seulement continueront d'avoir besoin de secours d'urgence mais risquent d'être plus nombreux. La persistance de la crise et du bouclage a fortement entravé la circulation des biens, ce qui, conjugué au renforcement des mesures de sécurité, a compliqué et renchéri les arrangements logistiques relatifs à la distribution des produits.

47. *Droits de l'homme/de la femme* : UNIFEM s'est fait l'écho des besoins prioritaires indiqués par les structures féminines nationales. Une importance primordiale est accordée à la nécessité de veiller à ce que l'aide humanitaire offerte tienne compte des différences entre les sexes et de la situation et des besoins des femmes. Avant la crise, 73 % des ménages ayant à leur tête une femme vivaient dans un état de grande pauvreté.

Il ressort d'analyses préliminaires que, depuis la crise, le nombre des ménages palestiniens en état de grande pauvreté a augmenté, dans des proportions encore plus grandes lorsqu'il s'agit de ménages ayant à leur tête une femme. Il faut donc prévoir d'urgence des stratégies et des interventions qui permettraient de lutter contre la féminisation de la pauvreté. UNIFEM souligne la nécessité d'étudier plus avant l'impact de la crise actuelle sur les femmes et les enfants et les moyens de faire participer davantage les femmes à la consolidation de la paix.

48. *Jeunesse* : L'UNICEF s'efforce de continuer d'offrir aux jeunes des possibilités d'activités pacifiques, les adolescents âgés de 12 à 18 ans étant, pour diverses raisons, le groupe qui subit de plein fouet la crise actuelle. L'organisation d'activités estivales sera l'une des principales stratégies appliquées pour engager les jeunes Palestiniens dans des activités récréatives et extrascolaires éloignées du danger. L'UNICEF a appuyé l'adoption, le 30 avril 2001, d'une déclaration palestinienne sur les camps d'été. L'ampleur des fonds disponibles sera déterminante pour l'augmentation du nombre des activités au cours de l'été 2001. Pour le programme des Volontaires des Nations Unies, il faut, dans tous les secteurs susmentionnés, mettre au point un mécanisme qui facilite le recours aux compétences et au génie propre des volontaires dans la situation de crise actuelle. Il préconise donc une intervention stratégique propre à soutenir et encourager l'esprit de volontariat.

C. Secteurs productifs

49. Comme il est dit plus haut, l'OIT a dépêché en mars 2001 une mission chargée d'évaluer les besoins prioritaires et la pertinence des propositions de projet qu'elle avait établies en réaction à la crise actuelle. Les domaines prioritaires suivants ont été définis : création d'emplois et de revenus dans le cadre d'un programme d'appui polyvalent mené à l'échelon communautaire; réinsertion professionnelle des personnes handicapées et des jeunes ayant des besoins spéciaux; formation professionnelle; lutte contre le travail des enfants; « cartographie » du marché de l'emploi et renforcement des capacités de réaction à la crise des partenaires locaux. L'OIT recherche actuellement les fonds nécessaires à la mise en oeuvre de projets dans ces domaines. L'ONUDI insiste sur le fait que la situation actuelle a eu des effets dramatiques sur le secteur indus-

triel, dont la production se situe aujourd'hui entre 10 et 20 % de son niveau moyen antérieur, ce qui se répercute sur l'ensemble de l'économie palestinienne. Les principaux facteurs qui affectent l'industrie sont les suivants : manque de matières premières et d'intrants industriels; impossibilité d'exporter; absence de contrats de sous-traitance; coupures périodiques ou permanentes d'électricité; limitation ou interdiction de la circulation des marchandises et des travailleurs; disparition des possibilités d'investissement et de partenariat; absence de possibilités de mobilisation des fonds et de coopération technique; et destruction physique d'entreprises et d'infrastructures industrielles. Tous ces problèmes appellent des interventions d'urgence. Les représentants palestiniens des secteurs public et privé jugent pour leur part nécessaire que l'ONUDI poursuive son soutien dans plusieurs domaines relevant à divers titres de la rénovation industrielle et de la promotion des investissements. La CNUCED a appelé l'attention sur les besoins urgents que la crise économique a suscités dans le secteur du commerce. Répondant à une demande du Ministre de l'économie et du commerce de l'Autorité palestinienne, la CNUCED a entrepris, conjointement avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC), de pourvoir aux besoins pressants en matière d'assistance technique créés par la crise. Un appel a déjà été lancé auprès d'un certain nombre de donateurs bilatéraux et multilatéraux afin qu'ils contribuent à la mise en oeuvre d'un train de mesures d'assistance technique visant à renforcer l'intégration et la coopération régionales palestinienne et à aider le secteur du commerce extérieur palestinien à relever les nouveaux défis relatifs à ses orientations futures.

VI. Conclusions

50. Étant donné la crise que continuent de connaître les relations israélo-palestiniennes, la période qui fait l'objet du présent rapport a été l'une des plus difficiles et délicates depuis que les Nations Unies ont commencé à fournir une aide au développement intensive aux territoires palestiniens occupés, en 1993. En fait, les réalisations précédentes qui facilitaient l'aide internationale au peuple palestinien ont été mises gravement en péril. Dans le même temps, la soudaineté de la crise a mis à rude épreuve la capacité du système des Nations Unies à répondre convenablement et efficacement à des besoins humanitaires prioritaires urgents. Un mécanisme de coordination d'urgence des Nations Unies,

l'Équipe spéciale humanitaire pour les secours d'urgence, a été créée quelques jours à peine après le déclenchement du conflit. Cette équipe spéciale devait initialement concentrer son action sur les besoins sanitaires mais elle a élargi son intervention à d'autres secteurs prioritaires dès que les besoins dans ces secteurs sont devenus évidents. Les secours d'urgence ont beaucoup aidé à pourvoir à certains des besoins immédiats mais il reste encore beaucoup à faire pour réduire et réparer les importants effets négatifs de la crise sur l'économie et la société palestiniennes.

51. Dans mes propres efforts diplomatiques, et par ceux du Coordonnateur spécial, je continue de faire campagne pour une reprise du processus de paix sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, et d'insister sur l'importance d'une action immédiate en vue de rendre leur viabilité à l'économie et aux institutions palestiniennes. J'ai fait valoir qu'il est impossible de rétablir la sécurité et la stabilité sans une reprise de l'activité politique axée sur un règlement juste et d'une activité économique axée sur l'amélioration des conditions de vie. Une première mesure à cet effet consiste à appliquer intégralement le rapport de la Commission d'établissement des faits créée sous l'égide du Président des États-Unis et en coordination avec moi-même lors du Sommet de Charm el Cheikh en octobre 2000.

52. Ce qui apparaissait au départ comme une crise de courte durée, appelant une aide humanitaire limitée, s'est transformé en un conflit prolongé appelant de la part des Nations Unies une action plus soutenue, propre à pourvoir aux besoins urgents tout en semant dans le même temps les germes du développement futur. En continuant de réagir à une situation de crise qui ne cesse d'évoluer et en s'employant simultanément à faire en sorte que les acquis de développement soient préservés et, chaque fois que possible, confortés, les Nations Unies s'efforcent de pourvoir aux besoins de la population des territoires palestiniens occupés de la manière la plus complète possible. Le système des Nations Unies devra renforcer et perfectionner ses mécanismes de coordination afin d'éliminer les risques de doubles emplois et d'assurer l'adaptation aux besoins indiqués par les bénéficiaires.

53. Les divers organismes et institutions spécialisées des Nations Unies doivent continuer de redéfinir leur action de manière à établir un équilibre optimal entre secours et développement. La nécessité de multiplier les activités et services fournis par l'ONU et d'autres

organisations dans le territoire palestinien occupé est manifestement encore plus pressante. J'exhorte la communauté internationale à fournir les ressources nécessaires pour la mise en oeuvre des programmes d'assistance au peuple palestinien. Je voudrais appeler plus particulièrement l'attention sur le tout dernier appel d'urgence lancé par l'UNRWA, qui fournit des services d'une importance vitale pour des centaines de milliers de Palestiniens.

54. La détérioration dramatique de la situation économique et humanitaire dans le territoire palestinien occupé met en évidence l'urgente nécessité de trouver une solution pacifique à la crise en cours. Je demande donc très instamment aux parties de mettre un terme au cycle actuel des actes de violence et à reprendre un processus politique réel fondé sur les résolutions des Nations Unies et débouchant à une paix et une réconciliation durables.
